

Note d'allocation du conseiller d'État Benedikt Würth, président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

---

# Agenda Intégration Suisse

Conférence de presse Confédération-cantons, 30 avril 2018

Mesdames, Messieurs,

Les enjeux de l'immigration sont considérables, tant pour la Confédération que pour les cantons. Ces dernières années, la Suisse a dû faire face à un afflux de migrants, très jeunes pour la plupart. Sont également arrivés de nombreux adolescents et jeunes adultes ressortissants de pays UE/AELE et d'États tiers, à la faveur du regroupement familial ou de la migration par le mariage.

Or, ces personnes justifient rarement de la formation et des qualifications nécessaires pour s'en sortir sur le marché suisse du travail. Soucieux de leur offrir de bonnes conditions d'hébergement, d'encadrement et surtout d'intégration, les cantons et les communes ont vu leurs coûts fortement augmenter.

En 2016, les cantons ont recensé les coûts de l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. Le constat est le suivant : l'intégration dans le cadre des structures ordinaires coûte aujourd'hui en moyenne 12 500 francs par personne, à la charge des cantons et des communes ; il s'agit essentiellement de l'école obligatoire et de la formation professionnelle.

On ne saurait oublier à ce propos les coûts supplémentaires générés par les besoins d'intégration – classes d'intégration, cours intensifs, offres transitoires, programme de préapprentissage –, qui s'ajoutent aux coûts de la formation ordinaire supportés par les cantons et les communes.

Tout bien compté, la prise en charge des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire, soit 55 000 personnes entre 2012 et 2016, dans les structures ordinaires mises en place par les cantons et les communes s'élève à près de 700 millions de francs.

Les cantons et les communes consentent aujourd'hui déjà d'énormes efforts pour intégrer les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire, et cela n'est pas fini. Conformément à la répartition des tâches en vigueur actuellement, la responsabilité de l'intégration continuera d'incomber pour l'essentiel aux cantons, tant sur le plan conceptuel que financier.

Ce sont aussi les cantons et les communes qui assument les risques à long terme de la non-intégration. Partant des décisions d'accorder l'asile prises entre 2012 et 2016, nous avons calculé l'évolution des coûts de l'aide sociale. Il en résulte une projection très dynamique, que le conseiller d'État Klöti vous présentera dans le détail.

La politique des réfugiés, au même titre que leur intégration, est une tâche commune à la Confédération et aux cantons. C'est la raison pour laquelle nous sommes très reconnaissants à la conseillère fédérale Sommaruga et au conseiller fédéral Schneider-Ammann d'avoir accédé, il y a un an, à notre demande d'examen d'une participation plus élevée de la Confédération aux coûts du domaine de l'asile.

La décision d'augmenter la participation financière de la Confédération ne signifie pas pour autant un désengagement des cantons. Au contraire, nous entendons renforcer nos efforts. Grâce à cet investissement supplémentaire, l'intégration progressera car les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire seront mieux préparés à l'école, à la formation professionnelle, au monde du travail et au vivre ensemble. Nous espérons que cela aura des effets positifs pour la société, et que cela permettra aussi d'endiguer la dérive des coûts de l'aide sociale.

L'augmentation du forfait d'intégration de 6 000 à 18 000 francs est le résultat d'une analyse approfondie destinée à montrer ce que coûte une intégration susceptible de répondre aux besoins de ce groupe cible. En recensant dans chacun des cantons les données empiriques des mesures d'intégration, nous avons estimé qu'il faut en moyenne 18 000 francs pour qu'une personne bénéficie de conditions d'encouragement conformes à ses besoins.

Ce montant permet de couvrir les offres spécifiques que sont la primo-information, le conseil et le suivi, les cours de langue, l'évaluation individuelle du potentiel, le *job coaching* pour n'en citer que quelques-unes. Elles sont le sésame pour la préparation à l'intégration dans les structures ordinaires. Mon collègue, le conseiller d'État Hofmann, vous en dira plus.

Les cantons sont convaincus de l'utilité de l'Agenda Intégration. Il s'agit d'une solution globale développée à la faveur d'un intense partenariat. Nous tenons à remercier la Confédération, et plus particulièrement la conseillère fédérale Sommaruga et le conseiller fédéral Schneider-Ammann, de ce processus de coopération constructif et résolument axé sur les objectifs.

Le succès de l'Agenda Intégration est essentiel pour le pays dans son entier, il y va de la cohésion sociale et de l'essor économique. La Confédération, les cantons et les communes, mais aussi l'économie et la société, ont tout à gagner du succès de l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Il nous faut pour cela un système susceptible de résister à une recrudescence des cas.